

*Date de dépôt : 16 décembre 2009*

## **Réponse du Conseil d'Etat**

**à l'interpellation urgente écrite de M. Eric Stauffer : Manifestation anti-OMC : qui a donné instruction à la Police de ne pas intervenir ?**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 4 décembre 2009, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

*Samedi 28 novembre, de nombreuses voitures ont été brûlées ou saccagées et la manifestation anti-OMC a tourné à l'émeute à travers les rues de Genève.*

*Des vitrines ont également été brisées par des personnes cagoulées qui ont semé la violence, la peur et la désolation.*

*Ce n'est, hélas, pas la première fois qu'une manifestation anti-OMC ou autre G8 se termine de cette pitoyable façon.*

*Il m'a été rapporté samedi 28 novembre, que durant la manifestation, la police avait reçu l'ordre de ne pas intervenir et de rester en retrait de manière discrète contre les auteurs de trouble, ces ordres venant d'en haut.*

*Y a-t-il eu une volonté politique de laisser faire les casseurs ? Cela signifierait qu'on aurait laissé pourrir la situation alors que la manifestation aurait dû être suspendue dès les premiers actes de violences qui ont commencé déjà à la rue de la Corraterie, c'est-à-dire au tout début du cortège.*

*En prenant le risque d'autoriser une manifestation qui allait nécessairement déboucher sur des actes de violence, le Conseil d'Etat a déjà fait preuve d'une grande irresponsabilité. Il laissait la porte grande ouverte à ce qui allait se produire. Mais l'ordre de ne pas intervenir contre la violence – si elle est avérée – serait d'une tout autre gravité. Cela signifierait qu'il existe une complicité entre le Gouvernement et les comités*

*d'organisation de la manifestation qui compte des personnalités du milieu associatif et politique genevois. Cela démontre une réelle connivence entre ces milieux qui se connaissent et sont proches les uns des autres.*

*Plus grave, il y aurait un laxisme, voire même une connivence, envers des groupes ultra-violents qui sont venus faire de la casse à Genève, comme d'autres vont faire de la plongée aux Maldives.*

*Les résidents genevois en ont assez de ces enfants gâtés du capitalisme qui viennent pourrir notre cité, où une grande partie de la population connaît de réelles difficultés. Toute faiblesse du pouvoir politique à leur égard est inacceptable et nous ne pouvons que nous inquiéter face à cette absence de fermeté.*

*En vertu des pouvoirs qui sont ceux du député, des devoirs et obligations qui sont ceux du Conseil d'État, voici la question posée dans le cadre de cette IUE, conformément à l'article 162A LRGC :*

***Ma question est la suivante :***

***Qui a donné l'instruction à la Police de ne pas intervenir, alors que les casseurs commençaient déjà à sévir durant la manifestation et à commettre des actes de violence et de déprédation?***

## REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

Le maintien de l'ordre public lors d'une manifestation est de la compétence du commandement de la police.

Les principes qui régissent l'action de la police sont ceux de : légalité, proportionnalité et opportunité.

Lors de la dernière manifestation anti-OMC, le commandement de la police a estimé que, pour des raisons de proportionnalité, il n'était pas possible d'agir immédiatement contre le Black Block.

Dès que leur engagement a été jugé possible, les forces de l'ordre sont intervenues avec rigueur et détermination à l'encontre des auteurs de trouble, tout en cherchant à limiter les risques, tant pour les habitants, les manifestants pacifistes que pour les très nombreux badauds et suiveurs.

Avant même le départ de cette manifestation, la police avait procédé à plus de 600 contrôles, identifiant et saisissant du matériel sur 99 personnes, mesure qui avait déjà prouvé son efficacité lors de la manifestation du 31 janvier 2009.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

La chancelière :  
Anja WYDEN GUELPA

Le président :  
François LONGCHAMP